

## **PV de l'AG de l'Amicale des Anciens Féhapiens (AMICAP) du 03.10.2020**

L'Assemblée Générale d'AMICAP s'est réunie le 03.10.2020 à partir de 09 heures 30 en distanciel dans le contexte d'état d'urgence sanitaire COVID-19, sur convocation de son président.

Etaient présents : Georges Riffard, Hélène Gisserot, Pierre Serre, Philippe Remer, Michel Rebillon, Jacques Jung , Brigitte Brame, Jean Yves Lemoine, Patrick Gaillet, Isabelle Santesteban,

Etaient absents, excusés : Simone Timar, Jacques Tournayre, Bruno Henry, Emmanuel Duret, Jean Claude Guillermet, Jean-Marie Creff, Michel Hedouin, Claude Marx, Patrick Rodriguez, Jean-Pierre Blouet, Christian Bonneau, Jean-Michel Nelva, René Faure.

La séance est présidée par Georges Riffard, Président.

Un tour de table permet aux uns et aux autres de se présenter et Georges Riffard rappelle la mémoire de deux adhérents décédés, Alex Votovic puis Roland Oubre.

### **1/ Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 21 septembre 2019**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### **2/ Rapport d'Activités de l'année 2019, présenté par Georges Riffard Président,**

Le rapport d'activités de l'année 2019 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

### **3/ Rapport Financier de l'année 2019 présenté par Jacques Jung Trésorier,**

Le rapport Financier de l'année 2019 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Quitus est donné au trésorier, Jacques Jung.

**4/ Point sur la communication externe et interne d'AMICAP** et particulièrement en direction et en provenance des adhérents; quelles modalités adopter pour répondre davantage aux attentes des adhérents? Comment se faire connaître plus largement?

**5/ Les thèmes résultant de l'Objet d'AMICAP: quelles actions,** quelles attentes des adhérents?

Les deux points 4/ et 5/ de l'ordre du jour sont traités ensemble.

La communication d'AMICAP doit être en phase avec les adhérents sur sa prise de parole, doit répondre à la question de la place du secteur Privé Non Lucratif dans un contexte, par exemple, d'urgence comme la pandémie.

Les membres d'AMICAP avaient envisagé l'existence d'une réserve qui pourrait être actionnée par les pouvoirs publics afin de répondre aux pbs des pandémies.

Pendant ce COVID-19, les structures ont eu des difficultés de recrutement, de maintien du personnel en place. En région PACA, des partenariats ont été trouvés avec es crèches publiques et privées pour soulager les familles en difficultés/garde des enfants.

Les équivalences de diplôme ont été trouvées en accord avec les ARS en local pour permettre d'exercer dans les établissements et augmenter ainsi le nombre de candidats. Les quotas en apprentissage ont été revus en lien avec l'ARS et les IFSI : par exemple, des formation aux gestes et postures d'agent de soins dans les établissements ont été dispensées aux agents hôteliers du secteur de la restauration.

Les membres d'AMICAP sont unanimes à considérer que les démarches coordonnées entre secteurs public, privé non lucratif et commercial, permettent de faire face aux pénuries.

Constat a été fait que le secteur PNL en proximité des hôpitaux publics n'a pas été suffisamment sollicité par les pouvoirs publics, surtout dans le Grand Est. En PACA, les structures ont été davantage sollicitées.

Pour ex la prime COVID a été versée en premier lieu aux personnels du public (les décrets parus ne visaient que le personnel des structures sanitaires publics) puis Le personnel du secteur médico-social a attendu l'été 2020 avant d'être concerné. Le versement n'est pas encore finalisé sur le tout les territoires.

Il ne faut pas oublier de continuer à programmer les opérations hors COVID si la 2<sup>ème</sup> vague revient.

Ces points seront évoqués lors du RDV avec la FEHAP qui devrait être prochainement programmé.

#### **6/ Développement d'AMICAP: quelle ouverture et quelles modalités de sollicitation de nouveaux adhérents potentiels? quels vecteurs de communication? place de la cooptation?**

L'intérêt du site internet est réexpliqué aux membres d'AMICAP et une partie serait réservée aux adhérents afin qu'ils apportent leurs contributions.

AMICAP demandera à la FEHAP que son site comporte un lien vers le site d'AMICAP.

5 flyers seront adressés à chaque adhérent pour diffusion. Envoi aussi par mèl.

#### **7/ Fixation du montant de la cotisation des membres actifs et des membres bienfaiteurs pour l'année 2021**

La cotisation reste fixée à 30€

Et à 100€ minimum pour les membres bienfaiteurs

#### **8/ Questions diverses**

Le prochain CA est fixé au 7 novembre à 9h30

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11heures.

---